

GRESSY FLASH

Numéro 209

5 Novembre 2014

Le Conseil Municipal de Gressy et le Conseil Municipal des Enfants nouvellement élu, sont très heureux de vous inviter à la cérémonie du 11 novembre afin de célébrer le 96ème anniversaire de la fin de la « Grande Guerre ». Nous nous retrouverons à la salle d'honneur à 10 h. 45 pour la remise des écharpes aux nouveaux jeunes conseillers puis, à 11 heures, nous nous rendrons au Monument aux Morts et après un moment de recueillement nous reviendrons en salle d'honneur de la mairie pour partager un instant de convivialité.

Chers Amis,

Il n'est pas dans mes intentions de « jouer à se faire peur » mais les projets de restructuration de l'administration française dans son ensemble, initiée sous l'ancienne majorité avec le Grand-Paris et que la nouvelle essaie tant bien que mal d'imposer, auront des conséquences importantes sur l'existence de nos communes et notamment des plus petites et donc, sur l'ensemble des habitants.

J'ai assisté les 28 août et 5 septembre derniers en ma qualité de membre de la Commission Régionale de Coopération Intercommunale, aux présentations faites par Monsieur Jean DAUBIGNY, Préfet de Région, présentations relatives au projet de schéma régional de coopération intercommunale, conformément aux dispositions prévues par l'article 11 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier dernier (loi MAPTAM).

Le projet présenté se mesure globalement à travers quelques chiffres. Alors que 41 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) entrent actuellement dans le champ obligatoire du schéma régional (à savoir les EPCI de grande couronne ayant leur siège dans l'unité urbaine de Paris), il est proposé de ramener ce nombre de 41 à 11 EPCI. Ce faisant, le nombre moyen de communes par EPCI passerait de 8 à 31, et la population moyenne de ces EPCI passerait d'un peu moins de 95 000 habitants, à près de 350 000.

(Suite page 2)

NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Comme chaque année a eu lieu l'élection du conseil municipal des enfants. Cette année 3 postes étaient rendus vacants de par les règles institutionnelles et donc, 3 candidats se sont présentés au suffrage de leurs petits camarades. Ont été élus pour 2 ans :

- Victoria GUILLAUME (63 voix)
- Lola GALIZZI (59 voix)
- Thibaud BATISSE (25 voix)

Toutes nos félicitations aux nouveaux élus que nous allons accueillir très rapidement pour une première séance de travail. Un grand merci aux enseignants pour leur implication et aux enfants de notre école pour leur participation.



TELETHON 2014 : Samedi 6 décembre, cette année à Charny



L'association « TOUS EN SCÈNE » à laquelle la commune de GRESSY est adhérente depuis sa création, organise le Téléthon dans la petite commune de Charny.

Nous vous donnerons des précisions et notamment le programme du week-end très prochainement mais réservez d'ores-et-déjà samedi 6 et dimanche 7 décembre pour participer à cette manifestation du cœur.

Profitez de ce moment pour vider vos tiroirs et donnez vos téléphones portables inutilisés : 2 portables sur 3 finissent dans un tiroir or pour 1 mobile collecté, vous ferez :

• 1 geste pour l'environnement
• 1 don pour le Téléthon

Or, ces vieux mobiles peuvent être réparés, reconditionnés à la vente ou recyclés en matières premières au profit de l'AFM. Alors, merci de déposer vos appareils abandonnés ou cassés en mairie de Gressy ou à la salle polyvalente de Charny pendant la manifestation du 6 décembre 2014.

BESOIN D'AIDE à DOMICILE ?

Subventionnée par la Communauté de Communes, un Service d'aides à domicile est implanté depuis plus de 30 ans à Dammartin en Goële. N'hésitez pas à appeler le 01.60.54.68.42 si vous avez besoin d'aide dans des activités très variées.

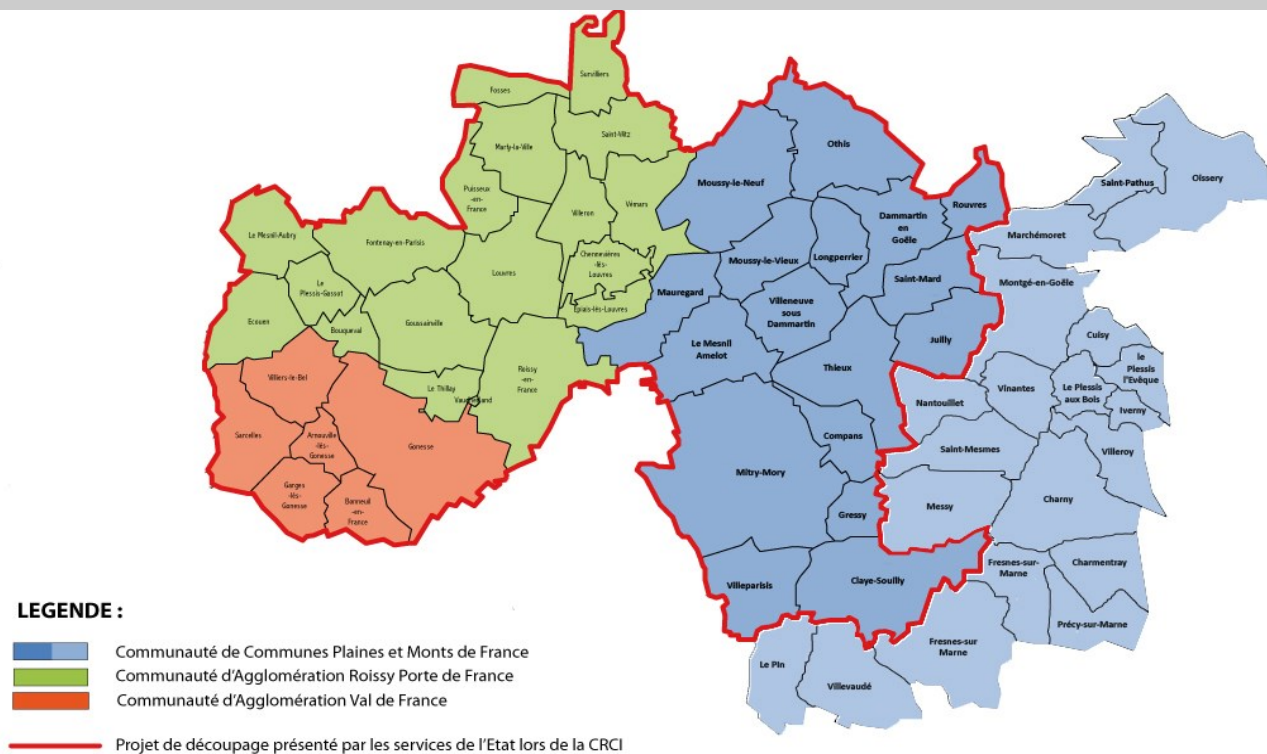
Cette association NORD SAAD 77 est régie par la loi de 1901 et domiciliée au 6, rue du Général de Gaulle à Dammartin.



Les travaux de remise en état des toitures de la salle des fêtes et de la mairie sont maintenant en phase active. Ceux intéressant l'ancienne école commencent la semaine prochaine. Rappelons que ces travaux sont réalisés dans le cadre

d'un contrat rural et qu'ils s'étendront jusqu'à la fin du mois de février si toutefois l'hiver reste relativement clément.

SIGNEZ LA PETITION CONTRE LE DEMANTELEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINES ET MONTS DE FRANCE



(Suite de la première page)

C'est une première réponse, incontestablement, à ce que veulent les citoyens : réduire le mille-feuille donc réduire le nombre d'élus et réduire les coûts de fonctionnement.

Géographiquement, le Préfet de Région, a présenté successivement les 8 grands secteurs qui structurent ce projet de schéma régional, d'Ouest en Est, et du Sud vers le Nord :

Le secteur de Seine Aval et des boucles de la Seine

Le secteur de Versailles – Saint Quentin – Massy – Saclay

Le secteur du Centre Essonne – Sénart

Le secteur de Melun

Le secteur de Marne la Vallée

Le secteur du Grand Roissy

Le secteur de la Vallée de Montmorency et du Parisis

Le secteur de la vallée de l'Oise et de Cergy-Pontoise

Compte-tenu du positionnement de la commune de Gressy dans le territoire du Grand Roissy, le préfet de région a souligné que ce territoire a la particularité de se situer à la fois dans le périmètre de la future Métropole du Grand Paris et dans la grande couronne francilienne. L'objectif de l'Etat est donc de constituer un EPCI suffisamment important pour porter les enjeux liés à l'activité aéroportuaire et construire des projets avec les interlocuteurs de la Métropole sur ce secteur.

Objectif peut-être louable mais **quel est vraiment l'intérêt des habitants de Gressy de faire partie d'une méga-intercommunalité de 350.000 habitants allant de Claye-Souilly à Sarcelles en passant par Villiers Le Bel et Gousainville !**

Il existe assez d'arguments pour montrer que l'Etat se fourvoie une fois de plus sur un chemin que les habitants contribuables ne souhaitent pas emprunter. En voici quelques uns :

- la légalité est sujette à caution car la loi précise que ne sont intéressées (?) que les EPCI ayant leur siège dans l'unité

urbaine de Paris. Or, le nôtre est à Dammartin-en-Goële bien au-delà de cette unité urbaine.

- la remise en cause de la compétence des maires en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire communal, des services de proximité eu égard aux compétences qui seront dévolues à cet ogre politico-administratif,
- le constat de voir nos ressources et nos impôts servir à financer des dettes contractées par d'autres plutôt que de répondre aux besoins d'une population jusque-là quelque peu délaissée
- le fait que de nombreuses compétences comme la petite enfance, l'eau ou l'assainissement ne seront pas couvertes par les autres territoires, et reviendraient, par conséquent, aux communes qui n'auraient plus les moyens de les assumer,
- des investissements déjà votés par la communauté de communes Plaines et Mont de France tels que la montée en débit et l'extension du FTTH pour une plus grande rapidité d'Internet seraient remis en cause du fait de l'application des règles de compétences,
- ...

Il existe bien d'autres raisons qui nous poussent à refuser cette réorganisation spatiale ne serait-ce que ce cadre de vie que nous avons tous choisi !

C'est pourquoi je vous engage à nous aider pour refuser ce projet territorial : signez la pétition jointe à cet exemplaire de Gressy-Flash, reproduisez-la et faites la signer à vos proches puis déposez vos documents en mairie.

Allez aussi la signer aussi sur Internet à l'adresse suivante :

www.cc-pmf.fr

Nous comptons sur vous !

J.C.Geniès, Maire.

Conseil Communautaire du 8 octobre

- Renonciation du président à exercer certains pouvoirs de police réservés aux maires.
- Compte-rendu des décisions du président
- Désignation des représentants au comité technique de la communauté de communes
- Désignation des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- Désignation des représentants à la commission consultative des services publics locaux
- Mise à disposition d'un bureau pour le Syndicat Intercommunal d'Electrification Régional de Claye-Souilly (SIER)
- Achat de titres restaurant et de chèques cadeaux au profit des agents de la communauté de communes
- Décision modificative budgétaire
- Avis favorable pour la réalisation d'un prêt aux meilleures conditions possibles en vue du financement des travaux de montée en débit
- Désignation des représentants à la commission intercommunale des impôts directs
- Avis favorable à la suppression de la taxe d'ordures ménagères, la dépense de cette compétence sera prise en charge par le budget principal de la collectivité
- Transfert des budgets assainissement des communes
- Désignation des délégués de la communauté au Syndicat Intercommunal d'Etude, d'Aménagement et d'Entretien de la Haute-Beuvronne
- Désignation des représentants de la communauté au Contrat de Bassin de la Beuvronne
- Désignation du représentant de la communauté à la commission locale de l'eau du Syndicat Intercommunal d'Etude, d'Aménagement et d'Entretien de la Nette
- Marché de collecte des ordures ménagères pour les années 2015-2016 sur une partie du territoire de la communauté
- Convention pour la mise à disposition d'une salle pour les ateliers d'éveil du RAM'O'BUS

Le prochain conseil communautaire se tiendra le lundi 10 novembre à 18:30 à Dammartin-en-Goële



Nous avons le plaisir de vous informer du vote d'une subvention d'un montant de 625 Euros du Conseil Régional

d'Ile de France ce qui représente 25% d'aide pour l'achat d'un terrain boisé en bordure du canal de l'Ourcq vendu à la commune pour 2500



Euros. Ainsi, cet effort concourt à la préservation et à la protection des espaces verts de la commune et de la Région Ile de France.

CO VOITURAGE à GRESSY

Depuis le 28 Octobre 2014, nous avons une aire de covoiturage située dans la rue Saint Denis sur le parking en face de l'allée de Cybèle. Cet emplacement est inscrit dans le site du département de la Seine et Marne : www.covoiturage77.fr



Covoiturer, c'est utiliser une seule voiture pour faire un trajet à plusieurs. Le covoiturage s'adresse à tous les automobilistes qui souhaitent rouler plus intelligemment en réalisant des économies et préservant notre environnement. A travers le site

du Conseil Général, nous mettons en relation conducteurs et passagers qui circuleront ensemble dans un même véhicule le temps d'un voyage ou régulièrement. Vous pouvez covoiturer entre votre domicile et votre lieu de travail ou d'une agglomération à l'autre.

Vous pourrez accéder au site de Gressy à l'adresse suivante :

<http://www.covoiturage77.fr/carte-de-covoiturage.php>

Le lien suivant recense toutes les propositions de trajets au départ ou à l'arrivée de notre aire de covoiturage :

<http://www.covoiturage77.fr/covoiturage-77410-GRESSY-AIRE-DE-COVOITURAGE-ville.html>

Conseil Municipal du 21 octobre

- Vote d'une subvention de 300 Euros à l'association ASML44 pour l'exposition de ses véhicules et sa participation à la cérémonie de mémoire du 8 mai 2014
- Avis favorable pour l'intégration du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire dans le Syndicat Intercommunal de la Plaine de France pour réduire les structures de coopération et ainsi les coûts
- Modification de la composition de la commission d'appel d'offres (inversement de titulaires et de suppléants)
- Modification budgétaire
- Avis défavorable au démantèlement de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France et de sa fusion avec les Communauté d'Agglomération de Val de France et de Roissy Portes de France dans le cadre du projet de schéma régional de coopération communale présenté par la préfet de Région sous la conduite de l'Etat
- Création de deux postes de femme de ménage en contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi
- Fixation de l'indemnité horaire des enseignants qui ont accepté de participer aux Nouvelles Activités Périscolaires.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 18 novembre à 19 heures dans la salle d'honneur de la mairie.